M. B.
Michel
Legault
dit
Deslauriers
et
Adélaïde
Cicile.

Le douze Octobre, mil huit cent quarante
six, après la publication de trois bans de mariage,
faite aux prônes de nos messes paroissiales, semblable
publication ayant eu lieu à la Petite Nation, entre
Michel Legault dit Deslauriers veuf majeur de Thérèse
Ouellet, de la Petite Nation d'une part, et Adélaïde Cicile,
domiciliée en cette paroisse, fille majeure de Joseph
Cicile, journalier et de défunte Marguerite Minville,
de la paroisse St Benoit, d'autre part, ne s'étant
découvert aucun empêchement audit mariage,
nous, Prêtre, curé, soussigné, avons reçu leur mu-
tuel consentement, en présence de Jean-Elie Clai-
roux, de Pierre-Elie Clairoux, et de plusieurs autres
parens et amis, dont les uns ont signé avec nous,
et les autres, ainsi que les époux, n'ont pu signer.
Sept mots en marge bons. J. E. Clairoux

P. E. Clairoux. J. B. Bourassa Ptre

^ et leur avons donné la bénédiction nuptiale
JM. B. Ptre.